

II – Les relations extérieures du Québec

Hélène Galarneau

Volume 20, numéro 2, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702498ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702498ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galarneau, H. (1989). II – Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 20(2), 404–415. <https://doi.org/10.7202/702498ar>

Nominations diplomatiques

Janvier-Mars :

Au cours du trimestre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait la nomination de MM. Francis Filleul au poste d'ambassadeur en Éthiopie et David Peel à celui d'ambassadeur à la négociation sur les Forces armées conventionnelles en Europe et aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité. M. Clark nommait également M. Percy T. Eastham, Consul général à San Francisco.

II — Les relations extérieures du Québec

(janvier à mars 1989)

A — Aperçu général

Le premier trimestre de 1989 était marqué par le long séjour du premier ministre Bourassa en Europe, par la préparation du Sommet de Dakar et des Jeux de la Francophonie, de même que par l'annonce de nouvelles mesures concernant le libre-échange et l'immigration. On assistait également à l'annonce de modifications dans la représentation du Québec à l'étranger.

Au cours de sa tournée européenne, M. Bourassa, prenant exemple du cas belge, s'est interrogé sur la possibilité pour le Québec d'acquérir, dans le cadre des négociations constitutionnelles, une autonomie internationale lui donnant la capacité de signer des traités et des ententes avec des pays étrangers dans les secteurs de sa juridiction. Reconnaissant que le Québec jouissait déjà d'une marge de manoeuvre. M. Bourassa notait qu'une reconnaissance juridique inscrite dans la Constitution clarifierait la situation et assurerait au Québec une certaine protection. Au retour de son voyage, M. Bourassa justifiait sa tournée en affirmant que « le Québec doit assurer sa place sur ce nouvel échiquier mondial et y jouer pleinement son rôle ».¹

Tant lors du voyage de M. Bourassa en Europe que par différentes déclarations de ministres québécois, on a senti au cours du trimestre la volonté du gouvernement d'inscrire les activités internationales du Québec dans le contexte des grands mouvements qui transforment l'économie mondiale, notamment la libéralisation des échanges incarnée par l'Accord de libre-échange et le marché unique européen de 1993.²

Pour sa part, le ministre des Affaires internationales du Québec, M. Paul Gobeil, rendait publiques les modifications qu'il compte apporter à la représentation du Québec à l'étranger. M. Gobeil considère prioritaires les relations avec la Corée du Sud, l'Espagne et le Brésil et envisage d'y ouvrir des bureaux à l'automne 1989. Le ministre souhaite également créer trois nouveaux postes aux États-Unis, nommer éventuellement un conseiller en Union soviétique et améliorer la représentation

1. Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 1^{er} février 1989, pp. A1 et A8; Robert MCKENZIE, *The Globe and Mail*, 4 février 1989, cité par l'*Argus* du 10 février 1989, p. A6; Normand GIRARD, *Le Journal de Québec*, 11 février 1989, cité par l'*Argus* du 14 février 1989, p. B4; *Le Devoir*, 6 février 1989, p. A14; Lise BISONNETTE, *The Globe and Mail*, 11 février 1989, p. D2.

2. Jean-Eudes SAINT-LAURENT, *Québec économique international*, vol. 6, no. 4, Hiver 1989, pp. 6-8.

culturelle à Londres, Bruxelles et Rome. M. Gobeil maintient la délégation à Rome et entend restaurer le statut de la délégation du bureau du Québec en Allemagne de l'Ouest. En Amérique latine, le Québec compte maintenir ses représentations à Mexico, Bogota et Caracas, ainsi que son conseiller commercial à Buenos Aires, tout en évaluant sérieusement les possibilités offertes par le Brésil, déjà mentionné, et le Chili et la Barbade. Enfin, le ministre songeait à réviser le fonctionnement administratif de la délégation générale du Québec à Paris, souhaitant de ce fait en simplifier la structure. On apprenait également la nomination de M. Jean Duquette comme délégué du Québec à Boston, pour un mandat de trois ans.³

Le premier ministre Bourassa procédait le 3 mars à un remaniement ministériel et confiait la responsabilité de l'Immigration et des Communautés culturelles à Mme Monique Gagnon-Tremblay, en remplacement de Mme Louise Robic. M. Paul Gobeil conservait la responsabilité des Affaires internationales.⁴

B — Questions économiques et commerciales

Les ministres Pierre MacDonald et Paul Gobeil rendaient publiques le 7 mars les mesures d'adaptation au libre-échange proposées par le gouvernement du Québec. Confirmant l'intention gouvernementale de ne pas créer de nouveaux programmes, les deux ministres annonçaient toutefois que le gouvernement était prêt, pour faciliter la transition, à injecter éventuellement jusqu'à \$ 50 millions dans les programmes existants. On créera un bureau d'information sur les programmes d'adaptation au ministère de l'Industrie et un guichet unique au ministère de la Main-d'oeuvre. Un comité ministériel sur l'adaptation sera également institué. Le gouvernement du Québec compte dans ce dossier, selon les deux ministres, sur la contribution du gouvernement fédéral, avec lequel il entend renégocier les programmes de main-d'oeuvre et entreprendre des négociations sur l'adaptation dans le cadre de l'entente sur le développement économique régional.⁵

L'acquisition par des intérêts étrangers de quelques grandes entreprises québécoises suscitait l'inquiétude en ce début d'année. La Consolidated-Bathurst était vendue par Paul Desmarais à la Stone Container de Chicago, le Groupe Commerce passait aux mains d'intérêts hollandais et l'on apprenait également que les financiers Pierre

3. Normand GIRARD, *Le Journal de Québec*, 13 janvier 1989, cité par l'*Argus* du 13 janvier 1989, p. B2; André FORGUES, *Le Soleil*, 15 février 1989, cité par l'*Argus* du 15 février 1989, p. A2.

4. Gilles LESAGE, *Le Devoir*, 4 mars 1989, pp. A1-A12; Benoît AUBIN, *The Globe and Mail*, 4 mars 1989, p. A4.

5. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 13 janvier 1989, p. A2. Philippe DUBUISSON, *Les Affaires*, 18 février 1989, cité par l'*Argus* du 17 février 1989, p. A14; Ministère des Affaires internationales, *Communiqué*, 7 mars 1989; Voir aussi Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, *Adaptation des entreprises et l'Accord de libre-échange. Rapport des consultations*. Décembre 1985, 75p. Annexes; Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu; Rapport de la consultation du MMOSR sur l'adaptation de la main-d'oeuvre aux impacts de l'Accord de libre-échange, février 1989, 61 pages; Denis LESSARD, *La Presse*, 7 mars 1989, cité par l'*Argus* du 7 mars 1989, p. A4, Denis LESSARD, *La Presse*, 8 mars 1989, pp. A3 et A4; Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 8 mars 1989, pp. A1-A8.

Péladeau et Robert Maxwell s'intéressaient à la Domtar.⁶ Dans le cas de l'achat du Groupe Commerce, le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, M. Pierre Fortier, déplorait le fait qu'une importante compagnie québécoise devienne propriété étrangère et il se disait prêt à agir de concert avec les milieux financiers afin d'empêcher la répétition de telles prises de contrôle par des intérêts étrangers.⁷

Lors de la vente de la Consolidated Bathurst à des intérêts américains, le ministre québécois des Finances, M. Gérard D. Lévesque, estimait que cette transaction comportait plus d'avantages que d'inconvénients pour le Québec et soulignait que le gouvernement n'allait pas tenter de garder le contrôle de la Consol au Québec.⁸ Enfin, à la suite des rumeurs de vente de la Domtar, le premier ministre Bourassa se faisait rassurant auprès des centrales syndicales et soulignait que si le gouvernement se départissait de ses actions dans cette compagnie, il chercherait à favoriser des acheteurs québécois.

C — Les politiques d'immigration

À l'occasion du 20^e anniversaire du ministère de l'Immigration (aujourd'hui le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration), le premier ministre Bourassa soulignait l'importance qu'il accorde à ce dossier. C'est, disait-il, « la question la plus importante, la plus vitale, la plus existentielle » pour la sécurité du Québec. Il notait à cet égard la valeur de l'Accord du Lac Meech quant au contrôle du Québec sur la sélection et l'accueil des immigrants.⁹ Rappelant le pouvoir d'attraction de l'anglais en Amérique du Nord, M. Bourassa affirmait: « C'est le devoir de mon gouvernement d'attirer ces immigrants à la communauté francophone ».¹⁰ Par conséquent, le gouvernement du Québec accordait au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration une somme de \$ 7,550,000 afin d'accroître les mesures de francisation: cours de français à l'étranger et aux candidats à l'immigration, programmes de francisation en entreprise. *Le Devoir* rapportait que cette somme supplémentaire qui porte le budget du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à \$ 46 millions, a pour but d'assurer la promotion de la société québécoise et de son caractère distinct à l'étranger, d'assurer un meilleur accueil et une meilleure orientation des nouveaux arrivants vers les programmes de francisation, de redéfinir les programmes de formation afin d'y inclure l'acquisition de connaissances nécessai-

6. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 7 février 1989, p. B11 et Robert DUTRISAC, *Le Devoir*, 2 février 1989, pp. A1 et A10.

7. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 4 février 1989, p. B2; Jean-Pierre BONHOMME, *La Presse*, 11 février 1989, cité par *L'Argus* du 14 février 1989, p. A9; Martin PELCHAT, *Le Devoir*, 13 février 1989, cité par *L'Argus* du 14 février 1989, pp. A9 et A10; Jean-Pierre LEGAULT, *Le Devoir*, 21 janvier 1989, p. B1; Jean-Pierre LEGAULT, *Le Devoir*, 24 janvier 1989, p. A7; Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 31 janvier 1989, p. A2; Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 2 février 1989, p. B14.

8. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 28 janvier 1989, p. A12.

9. Jean-Claude LECLERC, *Le Devoir*, 12 janvier 1989, p. A6.

10. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 11 janvier 1989, pp. A1 et A8.

res à une intégration harmonieuse à la majorité francophone et, enfin, de favoriser le rapprochement entre les immigrants et la majorité francophone.¹¹

Rappelons que selon le rapport annuel 1987-1988 du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, tel que cité par *Le Devoir*, le Québec a accueilli de 27 à 30,000 nouveaux immigrants en 1988. On prévoit, pour 1989, l'entrée de 32 à 35,000 immigrants. Le gouvernement du Québec tente d'atteindre graduellement d'ici 1991, un objectif de 25 % de l'immigration totale au Canada. Pour 1987, il a accueilli 17,6 % de ce total. Les nouveaux arrivants de 1987 provenaient principalement de Haïti (7,5 %), de France (6,2 %), du Liban (6 %), du Sri Lanka (5,5 %) et de Hong Kong (4,6 %). Soixante pour cent des immigrants de 1987 étaient considérés comme indépendants, 20 % étaient accueillis en raison de la réunification des familles et 14,4 % étaient des réfugiés.¹² Cependant, selon *La Presse*, les objectifs d'immigration du Québec sont loin d'être atteints. En effet, le Québec n'a jamais atteint, depuis 1967, le pourcentage de 20 % de l'immigration canadienne.¹³

D — La Francophonie

1 — Coopération francophone en matière juridique

Faisant suite au Sommet de Québec de septembre 1987, la Conférence des ministres de la Justice des pays francophones se tenait à Paris les 5, 6 et 7 janvier. Les trente-sept (37) pays et gouvernements d'expression française présents ont décidé de mettre l'accent sur la coopération en matière de formation des magistrats et sur l'information juridique et judiciaire. Un comité du suivi informel, constitué des représentants de la France, du Québec, du Sénégal, de la Tunisie, du Zaïre et de l'Île Maurice, aura pour tâche de proposer la mise sur pied d'une structure permanente lors du Sommet francophone de Dakar en mai prochain. Au cours de la réunion de Paris, le ministre québécois de la Justice, M. Gil Rémillard, a proposé la création d'une association d'arbitrage commercial international francophone. L'Agence de coopération culturelle et technique s'est également associée aux travaux de la Conférence, en assurant notamment le secrétariat.¹⁴

2 — Jeux de la Francophonie

Les premiers Jeux de la Francophonie auront lieu au Maroc du 11 au 29 juillet 1989. On y attend environ 2000 athlètes représentant près de 35 pays ou gouvernements, dans quatre disciplines sportives: soccer masculin, basketball féminin, judo et athlétisme. Tout au long du trimestre, les gouvernements du Québec et du Canada ont poursuivi les négociations afin d'en arriver à un compromis sur le statut et la composition de la participation québécoise. Au départ, le gouvernement du Québec et

11. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 11 janvier 1989, pp. A1 et A8; voir aussi Lily TASSO, *La Presse*, 13 janvier 1989, cité par *L'Argus* du même jour, p. A8.

12. *Le Devoir*, 25 janvier 1989, p. A4.

13. Louis FALARDEAU, *La Presse*, 11 février 1989, cité par *L'Argus* du 14 février 1989, pp. B15 et B16.

14. *La Presse*, 7 janvier 1989, p. A14.

les dirigeants des fédérations sportives québécoises souhaitaient envoyer une délégation distincte au Maroc. Le gouvernement fédéral s'est catégoriquement opposé à ce projet, ne souhaitant pas de compétition entre des équipes du Québec et du Canada.¹⁵ À la mi-janvier, le ministre québécois des Relations internationales laissait entendre que la partie québécoise avait renoncé à l'exigence d'une délégation distincte,¹⁶ et que le Québec serait une « composante » de la délégation canadienne.¹⁷

En fin de trimestre, les deux gouvernements avaient convenu d'un compromis quant à la désignation des athlètes dans les sports d'équipe, le Québec devant constituer l'équipe féminine de basketball tandis qu'Ottawa se réservait le choix de l'équipe masculine de soccer. Le Québec fournira 120 des 240 athlètes du contingent. Les négociations se poursuivaient toujours quant à savoir quel drapeau sera hissé en cas de victoire. Des trente-cinq délégations attendues, trente et une avaient confirmé, début février, leur participation.¹⁸

On apprenait également, début janvier, que les villes de Hull et d'Ottawa souhaitaient poser leur candidature en vue de l'obtention des deuxièmes Jeux de la Francophonie, qui doivent avoir lieu en 1993. Une délégation devait se rendre à cet effet à la réunion des membres du comité international des Jeux et à celle de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, qui devaient débiter le 17 janvier à N'Djamena au Tchad. Fin mars, le comité responsable de cette candidature n'avait toujours pas reçu l'appui officiel des gouvernements canadien ou québécois. Enfin, on annonçait fin février que le Canada supervisera le contrôle anti-dopage aux Jeux de Rabat.¹⁹

4 – Le Sommet francophone de Dakar

La délégation québécoise au Sommet de Dakar, qui aura lieu du 23 au 25 mai, devrait comprendre, outre le premier ministre Bourassa, les ministres des Affaires internationales et des Affaires culturelles, M. Paul Gobeil et Mme Lise Bacon, de même que leurs adjoints. M. Bourassa a répété à maintes reprises que l'environnement devait constituer une priorité lors des discussions.²⁰

MM. Jean-Louis Roy et Jean-Paul Hubert, respectivement délégué général du Québec à Paris et ambassadeur du Canada au Sénégal, présentaient à la presse le 7 mars un plan de réforme des structures administratives de la Francophonie. Ce plan

15. Gilles PAQUIN, *La Presse*, 13 janvier 1989, cité par *L'Argus* du même jour, pp. A17 et A18.

16. *Le Devoir*, 16 janvier 1989, p. A2.

17. *Le Devoir*, 17 janvier 1989, p. A2. Voir aussi Denis LESSARD, *La Presse*, 10 février 1989, cité par *L'Argus* du même jour, p. A1; André BELLEMARE, *Le Devoir*, 10 février 1989, p. A4.

18. *Le Devoir*, 21 mars 1989, p. A4; Denis LESSARD *La Presse*, 21 mars 1989, cité par *L'Argus* du 21 mars 1989, p. A1; *The Gazette*, 21 mars 1989, cité par *L'Argus* du 21 mars 1989, p. A2; Normand GIRARD, *Le Journal de Québec*, 21 mars 1989, cité par *L'Argus* du 21 mars 1989, p. B4; Dorik Moisan, *Le Journal de Québec*, 22 mars 1989, cité par *L'Argus* du 22 mars 1989, p. A13; Denis LESSARD, *La Presse*, 25 mars 1989, cité par *L'Argus* du 28 mars 1989, pp. A15 et A16; Robert MCKENZIE, *The Globe and Mail*, 21 mars 1989, cité par *L'Argus* du 31 mars 1989, p. A16; *Le Devoir*, 1^{er} février 1989, p. A2.

19. Gilles PAQUIN, *La Presse*, 13 janvier 1989, cité par *L'Argus* du même jour, pp. A17 et A18; Marie TISON, *Le Devoir*, 24 février 1989, p. A2.

20. Nancy WOOD, *The Gazette*, 23 février 1989, cité par *L'Argus* du même jour, p. A12.

prévoit l'intégration au sein de l'ACCT des organes de responsabilité relatifs aux projets issus des Sommets de la Francophonie, notamment la programmation et le financement des réseaux. La réforme projetée, devant permettre d'éviter une prolifération coûteuse d'organisations parallèles, sera à l'ordre du jour du Sommet de Dakar. Les participants se pencheront également sur les questions d'environnement, d'éducation et de formation, de même que sur la situation économique de l'Afrique. La coopération scientifique doit aussi faire l'objet de discussions, tout comme la place du français comme langue scientifique. Selon *Le Devoir*, le Québec compte favoriser la modestie à Dakar et proposera d'éviter l'éparpillement et de mettre plutôt l'accent sur quelques projets de qualité pouvant jouer un rôle moteur. Les représentants d'une quarantaine de pays ou de gouvernements francophones se réunissaient à Paris les 30 et 31 mars pour préparer les volets techniques du Sommet. On apprenait à cette occasion que le Cap-Vert et le Cameroun assisteront au Sommet, l'un comme membre à part entière et l'autre en tant qu'observateur.²¹

E — Le Québec et les États-Unis

1 — Coopération en matière d'arbitrage commercial

À l'occasion de la signature d'un protocole d'entente entre le Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec et l'*American Arbitration Association*, le ministre de la Justice et ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard, soulignait les nombreux avantages que comporte ce mode de règlement des différends commerciaux. Selon lui, ce mécanisme est caractérisé par la souplesse, la célébrité et la discrétion. Le ministre a également annoncé qu'il demanderait à ses collaborateurs ainsi qu'au ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil, d'envisager la possibilité que le Québec incite le Canada à adhérer à la Convention de Washington de 1965, convention qui prévoit le règlement des disputes relatives aux investissements, entre certains États et des citoyens étrangers.²²

2 — L'environnement

On apprenait début janvier que malgré l'interdiction, depuis décembre, des importations de déchets américains en Estrie, des entrepreneurs locaux continuaient d'importer des cendres de bois provenant de centrales thermiques américaines. Selon le porte-parole du ministère de l'Environnement, le ministère ne peut empêcher l'importation de ces cendres utilisées pour composter des boues d'usines d'épuration et des boues de fosses septiques car il ne s'agit pas de « déchets au sens de la loi » et que « personne ne les enfouit ».²³

Le gouvernement du Québec, tout comme le gouvernement canadien, se joignait début février, à titre d'*amicus curiae*, aux poursuites intentées par l'Ontario et le Nouveau-Brunswick contre l'*Environmental Protection Agency*, afin de forcer cet

21. *Le Devoir*, 8 mars 1989, p. A2; Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 20 mars 1989, pp. A1 et A8; *Le Devoir*, 30 mars 1989, p. A4.

22. Réal LABERGE, *Le Soleil*, 14 janvier 1989, p. B1.

23. Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 13 janvier 1989, p. A3.

organisme à obliger les pollueurs à s'attaquer aux sources locales des pluies acides. La ministre québécoise de l'Environnement, Mme Lise Bacon, déclarait que l'intention du gouvernement était d'arguer que le Québec « reçoit d'importantes quantités de sulfates et de nitrates ». Mme Bacon affirmait également que « cette intervention judiciaire démontrait le haut niveau de solidarité du Québec avec ses autres partenaires canadiens dans le dossier des pluies acides et visait à traduire les attentes de la population québécoise à l'égard du gouvernement des États-Unis dans la lutte contre les pluies acides.²⁴ Cette première intervention du Québec devant les tribunaux civils américains sur une question environnementale²⁵ est rendue possible en vertu de l'article 115 du *Clean Air Act* de 1977, qui stipule que l'EPA peut agir si une « autorité fédérale américaine reconnaît officiellement l'existence de dommages à la santé et au bien-être des citoyens d'un autre pays, causés par une pollution générée aux États-Unis.²⁶

3 – Les exportations d'électricité

À la suite du rejet, le 9 janvier par la *Maine Public Utilities Commission* de la lettre d'entente d'exportation d'électricité de \$ 4 milliards entre Hydro-Québec et la *Central Maine Power Co.* signée en juillet dernier, le premier ministre Bourassa blâmait les groupes d'environnementalistes pour cet échec. Fruit de quatre ans de négociations, cette entente prévoyait l'exportation annuelle de 300 mégawatts sur une période de 29 ans.²⁷ Ce nombre de mégawatts aurait pu atteindre 1,000, et ainsi hausser la valeur potentielle totale du projet à \$ 15 milliards, si toutes les options du plus important contrat jamais négocié par Hydro-Québec avaient été exercées.²⁸ Le document prévoyait la construction d'une ligne de transmission de 225 kilomètres.

La *Maine Public Utilities Commission* basait sa décision sur le fait que l'offre d'Hydro-Québec lui semblait constituer une bien modeste épargne par rapport à d'autres options, comme l'utilisation de sources alternatives d'énergie.²⁹ Le 13 mars, elle réitérait, en appel, sa décision de rejeter l'entente survenue avec Hydro-Québec. Le premier ministre du Québec déclarait alors que la perte de ce contrat pourrait permettre « plus facilement de faire face à une demande interne très élevée ». Quant à M. John Ciaccia, ministre québécois de l'Énergie, il affirmait : « Qu'importe si nous vendons au Maine ou à NEPOOL, le marché ne se limite pas à ce client. Si ce n'est pas le Maine, ce sera ailleurs ».³⁰

24. Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 11 février 1989, p. A2 et *The Globe and Mail*, 11 février 1989, p. A6.

25. *The Globe and Mail*, 11 février 1989, p. A6.

26. Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 11 février 1989, p. A2.

27. Bertrand MAROTTE, *The Globe and Mail*, 11 janvier 1989, p. B13.

28. Robert SHEPPARD, *The Globe and Mail*, 13 janvier 1989, p. B9.

29. Bertrand MAROTTE, *The Globe and Mail*, 11 janvier 1989, p. B13.

30. *The Globe and Mail*, 6 février 1989, p. A6.42; Robert SHEPPARD, *The Globe and Mail*, 14 février 1989, p. B12; Robert SHEPPARD, *The Globe and Mail*, 25 février 1989, p. B3; Rudy LECOURS, *La Presse*, 14 mars 1989, cité par l'*Argus* du 14 mars 1989, pp. A3 et A4; Voir aussi Michel CORBEIL, *Le Soleil*, 14 mars 1989, cité par l'*Argus* du même jour, p. A4; Robert SHEPPARD, *The Globe and Mail*, 14 mars 1989, p. B7; *Le Devoir*, 15 mars 1989, p. A3; *Le Soleil*, 28 mars 1989, cité par l'*Argus* du 28 mars 1989, pp. A13 et A14; Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 21 mars 1989, p. A10; *The Globe and Mail*, 28 mars 1989, p. B3.

F — Le Québec et l'Europe occidentale

Les relations Québec-Europe de l'Ouest étaient marquées ce trimestre-ci par le long périple du premier ministre Bourassa en Europe. Entre le 16 et le 30 janvier, M. Bourassa se rendait successivement en France, en RFA, en Angleterre, en Belgique et en Suisse. Au cours de son voyage, le Premier ministre devait rencontrer, outre les leaders politiques de ces pays, des représentants du monde de la finance et de la haute technologie.³¹ M. Bourassa soulignait au début de sa tournée l'avantage que le traité de libre-échange procure au Québec dans ses efforts de promotion auprès des investisseurs européens.³²

1 — L'Allemagne de l'Ouest

La délégation québécoise s'arrêtait tout d'abord en RFA, où le Premier ministre devait être longuement reçu, en compagnie de l'ambassadeur canadien, par le chancelier Helmut Kohl. Les deux hommes se sont entendus pour intensifier les relations économiques bilatérales. M. Bourassa a par ailleurs affirmé que la RFA devrait être « le troisième pilier du Québec en Europe, avec la France et l'Angleterre ». Selon *Le Devoir*, le Québec connaît un déficit commercial important avec la RFA, n'y exportant que pour \$ 367 millions alors qu'il en importe pour plus d'un milliard. La visite en Allemagne de l'Ouest a permis au Premier ministre de signer une entente politique avec le Land de Bavière. Il y est prévu qu'un groupe de travail devra proposer des projets d'échanges commerciaux, scientifiques, technologiques et culturels, des contacts entre sociétés commerciales, ainsi que favoriser des visites de gens d'affaires et des échanges d'information.³³ Aux journalistes, M. Bourassa déclarait que ce voyage en Allemagne faisait « reculer les frontières de l'action internationale du Québec ».³⁴

2 — La Grande-Bretagne

Deuxième partenaire commercial du Québec après les États-Unis, la Grande-Bretagne constituait la seconde étape de ce périple européen. M. Bourassa rendait visite à la première ministre, Mme Margaret Thatcher, au 10, Downing Street pour discuter principalement de commerce international, d'environnement et de finances publiques. Le dirigeant québécois était accompagné pour l'occasion du haut-commissaire canadien. M. Bourassa se disait par la suite rassuré que la Grande-Bretagne s'oppose à ce que le marché unique européen de 1992 ne se fasse au détriment de pays non-européens.³⁵

31. *Le Devoir*, 14 décembre 1988, p. 3.

32. Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 16 janvier 1989, p. A2.

33. Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 16 janvier 1989, p. A2; Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 18 janvier 1989, p. A2; voir aussi du même auteur, dans la même édition, un article à la page B14.

34. Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 19 janvier 1989, p. A2.

35. André FORGUES, *Le Soleil*, 20 janvier 1989 cité par *L'Argus* du même jour, p. A1, voir aussi Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 20 janvier 1989, p. A2.

3 – La France

M. Bourassa débutait sa visite en France le 23 janvier. La première journée de son séjour officiel en terre française allait lui permettre de rencontrer le président de la République, M. François Mitterrand, ainsi que le premier ministre Michel Rocard. Avec le Président Mitterrand, le Premier ministre québécois a surtout discuté d'économie et d'environnement. La situation linguistique au Québec a aussi été abordée. S'adressant par la suite aux journalistes, M. Bourassa soulignait son intention de développer des projets concrets en matière d'environnement lors des prochains Sommets francophones. Le Premier ministre souhaitait même que le Québec puisse constituer un pont entre la Francophonie et le Commonwealth à ce sujet.

Lors des entretiens avec le premier ministre Rocard, celui-ci saluait le nouvel esprit de collaboration dans le triangle Québec-Ottawa-Paris. Les deux premiers ministres ont pu faire le point sur un certain nombre de questions, notamment l'achat éventuel d'avion-citernes CL-215 de Canadair par la France, le dossier du doublage des films, le Sommet de Dakar et le Contentieux Canada-France sur les pêches.³⁶

En compagnie des ministres Paul Gobeil (Affaires internationales) et Pierre MacDonald (Industrie et Commerce), M. Bourassa devait rencontrer des dirigeants d'entreprises, ainsi que des représentants du Conseil national du patronat français. Dans le contexte de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et du Marché unique européen de 1992, le Premier ministre devait faire valoir à ses interlocuteurs français l'avantage pour eux d'utiliser le Québec comme porte d'entrée en Amérique. Dans la même perspective, le Québec cherche à obtenir ou à conserver ses possibilités sur les marchés d'Europe de l'Ouest malgré l'échéance de 1992.³⁷

Dans la première quinzaine de mars, Mme Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles, se réjouissait de voir son homologue fédéral, M. Marcel Masse, aborder positivement le problème du doublage des films avec la France. Mme Bacon lui offrait sa collaboration et ajoutait que l'intervention du ministre fédéral permettrait une plus grande harmonisation des actions entreprises de part et d'autre. La ministre se disait également confiante de voir ce dossier trouver avec la France un aboutissement satisfaisant et annonçait son intention de poursuivre ses efforts en vue d'obtenir la diffusion en France des films doublés au Québec.³⁸

Recevant le 16 mars le nouvel ambassadeur de France au Canada, M. François Bujon, le premier ministre Bourassa lui faisait part de sa grande inquiétude devant la récente décision de l'Institut Pasteur de publier désormais ses *Annales* en anglais. Priant son interlocuteur de transmettre ses réserves à Paris, M. Bourassa s'inquiétait

36. Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 24 janvier 1989, pp. A1 et A14, et dans *Le Devoir*, 25 janvier 1989, p. A2.

37. Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 23 janvier 1989, p. A2, voir aussi Ann GIBBON, *The Globe and Mail*, 24 janvier 1989, p. B26.

38. Marie LAURIER, *Le Devoir*, 10 mars 1989, p. A12.

des répercussions de cette décision pour l'avenir de la francophonie et pour le français comme langue scientifique.³⁹

4 – La Belgique

M. Bourassa profitait de son séjour en Europe pour visiter la Belgique et y rencontrer MM. Wilfried Martens, premier ministre, Gaston Geens, président de l'exécutif, Valmy Feaux, ministre-président de la Communauté francophone et Bernard Anselme, ministre-président de la région wallonne. M. Bourassa renouvelait avec M. Feaux une entente prévoyant des échanges de jeunes. Au cours de sa rencontre avec M. Martens, M. Bourassa discutait de la question du nouveau constitutionnel belge, ce qui lui permettait d'en tirer plus tard en conférence de presse des réflexions sur la capacité internationale des États membres d'une fédération.⁴⁰

G — Le Québec, l'Amérique latine et les Caraïbes .

1 – Rapport complémentaire sur la représentation du Québec en Amérique latine et aux Antilles

On annonçait à la mi-février la publication du rapport complémentaire intitulé: « *La représentation du Québec en Amérique latine et aux Antilles* ». Faisant suite au *Rapport sur les représentations du Québec à l'étranger* (rapport Bergeron), publié en novembre 1988, ce rapport a été préparé par un comité présidé par M. Marcel Bergeron. Les auteurs du rapport complémentaire suggèrent, compte tenu des efforts déjà déployés en Colombie, au Mexique et au Venezuela et des intérêts du Québec dans l'ensemble de la région, de porter une attention particulière au Mexique, à l'Argentine, au Venezuela, à la Colombie, au Brésil, au Chili et à la Barbade. Le comité propose que les activités économiques soient orientées vers la diffusion de la technologie québécoise et du savoir-faire acquis. On suggère également la création d'entreprises en co-participation. Ces préoccupations d'ordre économique ne devraient cependant pas, selon les acteurs, faire oublier les questions culturelles et linguistiques de même que la coopération scientifique et technique.

Les auteurs du rapport recommandent plus particulièrement le maintien de la représentation à Bogota, Caracas et Mexico; la possibilité d'instaurer à moyen terme une présence institutionnelle au Brésil; le renforcement des relations avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement; une meilleure utilisation de l'information en provenance des ambassades du Canada et la poursuite d'activités

39. Pierre CAYOUILLE, *Le Devoir*, 13 mars 1989, p. B13; Bernard DESCÔTEAUX et Pierre CAYOUILLE, *Le Devoir*, 17 mars 1989, p. A10; Jean-Paul BURY, *Le Devoir*, 28 mars 1989, p. A3; Pierre GRAVEL, *La Presse*, 29 mars 1989, cité par l'*Argus* du 29 mars 1989, p. A3; Jean-Paul BURY, *Le Devoir*, 30 mars 1989, p. A4; Benoît AUBIN, *The Globe and Mail*, 3 avril 1989, p. A14.

40. Voir aperçu général, voir aussi, Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 1^{er} février 1989, pp. A1 et A8.

communes; une concertation plus marquée avec les bureaux régionaux de l'ACDI, notamment à la Barbade.⁴¹

2 – Mission ministérielle au Mexique, en Colombie et au Venezuela

Accompagné de représentants du monde des affaires, le ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil, dirigeait du 16 au 27 février une mission commerciale multisectorielle (transport, énergie, informatique) au Mexique, en Colombie et au Venezuela. La mission avait pour but d'explorer de nouveaux marchés.

De passage en Colombie, le ministre soulignait la bonne évolution des relations bilatérales. Des entretiens ont eu lieu entre M. Gobeil et les ministres colombiens des Relations extérieures, de l'Éducation, de la Santé, du Développement économique et de l'Énergie. Le Québec entretient des projets dans ce pays, notamment en matière de transport d'énergie par ligne à haute tension, de téléphonie cellulaire et d'informatisation des hôpitaux. La Colombie est au troisième rang des partenaires commerciaux latino-américains du Québec. Le volume d'échanges dans les deux sens s'élève à \$ 60 millions.⁴²

H — Le Québec et l'Asie

La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Robic, effectuait entre le 26 janvier et le 22 février une tournée en Asie du Sud-Est afin de promouvoir le Québec auprès des immigrants potentiels et de prospecter de nouveaux marchés auprès d'éventuels immigrants-investisseurs. Ce voyage devrait permettre à la ministre, selon *Le Devoir*, de relancer l'intérêt de Hong Kong pour le Québec et de prendre contact avec les représentants des milieux d'affaires en Corée, en Malaisie et à Singapour.⁴³

I – Chronologie thématique*

Investissements européens au Québec

Début janvier:

À la suite de pourparlers menés par le ministère québécois de l'Énergie et des Ressources et la Commission des communautés européennes, Hydro-Québec et le groupe européen LBS concluent une entente de principe pour la réalisation d'une étude de faisabilité devant aboutir éventuellement à l'implantation d'une usine d'hydrogène liquide à Sept-Îles.

41. Évaluation du réseau de représentation du Québec à l'étranger, *La représentation du Québec en Amérique latine et aux Antilles*, Rapport complémentaire présenté au ministre des Affaires internationales par monsieur Marcel BERGERON, février 1989, Québec.

42. *Le Devoir* 25 février 1989, p. A7.

43. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 3 février 1989, pp. A1 et A10.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

M. Jean-Marc Léger décoré de la Légion d'honneur

12 janvier:

Reconnaisant sa contribution exceptionnelle à la cause de la francophonie, le président de la République française, M. François Mitterrand, remet à M. Jean-Marc Léger, commissaire général à la Francophonie pour le gouvernement du Québec, les insignes de commandeur de la Légion d'honneur.

Ouverture prochaine d'un bureau de l'UNESCO à Québec

21 janvier:

À la suite d'une entente survenue entre le gouvernement du Canada et l'UNESCO, Madame Monique Landry, ministre fédérale des Relations extérieures et du Développement international annonçait le 21 janvier 1989 l'ouverture d'un bureau d'information de l'UNESCO à Québec à l'automne 1989. Ce bureau permettra d'informer les médias et le public sur les activités de l'organisation et en sera le représentant officiel et le porte-parole au Canada. Le Québec s'engage à fournir les infrastructures nécessaires.

Communautés francophones d'Amérique

16, 17 et 18 février:

Les représentants des communautés francophones d'Amérique se réunissaient à Québec les 16, 17 et 18 février à l'occasion de la IX^{ème} Commission consultative de programmation du Secrétariat permanent des peuples francophones. On y abordait notamment la question de la représentation de la francophonie nord-américaine au Sommet de Dakar, ainsi que le développement en Amérique du Nord de la chaîne de télévision internationale de langue française (TV-5). Les délégués devaient discuter avec le ministre délégué au Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard.

Crédits budgétaires pour 1989-90

Dernière quinzaine de mars:

Selon *Le Soleil*, les prévisions de dépenses du gouvernement du Québec prévoient une augmentation de 9,3 % des crédits alloués au ministère des Affaires internationales pour 1989-90, justifiée par l'augmentation des coûts de la représentation à l'étranger.

Ententes Québec-Argentine dans le secteur minier

Fin mars:

La Presse rapportait dans son édition du 29 mars que le Québec a déjà signé un certain nombre d'ententes, l'automne dernier, avec une province de l'Argentine, afin de permettre à des entreprises québécoises et argentines de collaborer en matière de développement minier. D'autres ententes doivent être conclues prochainement.